



25^e RÉUNION DES MILIEUX ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX ACP-UE

Bruxelles, du 4 au 6 mars 2008

Les APE : Enjeu de développement de l'Afrique : une contribution aux débats

Boèvi Kouglo LAWSON BODY

Département de Politique Economique et Sociale

Introduction

Permettez-moi chers camarades d'exprimer ma joie d'être parmi vous dans le cadre de cette 25^{ième} réunion des Milieux Économiques et Sociaux ACP-UE. Cette rencontre tombe à point nommer en ce moment où l'Afrique est à la croisée des chemins dans le cadre de sa coopération avec l'Europe. Comme vous le savez, depuis la fin de l'année 2007, l'Union Européenne et les pays ACP s'efforcent dans le cadre leur partenariat de mettre en place une trame pour conduire leurs relations. Décembre 2007 était la date butoir fixée pour la fin des négociations dans l'optique de ce processus et 2008 devra être le point de départ pour ce nouveau partenariat avec la mise en œuvre des APE signés par les ACP regroupés au niveau des six régions parties prenantes : quatre en Afrique (Afrique de l'ouest, Afrique centrale, Afrique du sud est et Afrique Australe), une dans le Pacifique et une dans les Caraïbes.

Cependant, force est de reconnaître que les résultats escomptés n'ont pu être atteints. En dehors de la région des Caraïbes qui a pu présenter une offre commune d'APE et signer un APE complet à la date butoir évitant ainsi une humiliation à l'Europe, les autres régions ont plutôt affiché leurs désunions avec la signature d'APE provisoires et intermédiaires. Est-ce une catastrophe ? A l'évidence non. En effet depuis le sommet de Lisbonne de décembre 2007, l'Afrique, que certains croyaient soumise parce qu'appauvrie, a dit « non ». Non aux accords de partenariat économique (APE) sous leur forme actuelle. Non à la libéralisation sauvage des échanges commerciaux dans une globalisation qui ne prend en compte la prééminence des emplois décents comme l'axe central des stratégies de développement et qui privilégie la spoliation. Cette position a été aussi réaffirmée par les syndicats africains réunis à Kampala en décembre 2007 lors de la conférence régionale organisée sur le thème «Aspects sociaux des APE entre l'Union et les pays d'Afrique ».

Chers amis et camarades, la question fondamentale que l'on en droit se poser est de savoir si dans les négociations commerciales en cours, les demandes formulées par l'Afrique par ses différents canaux à l'endroit de l'UE sont-elles légitimes, étant donné l'histoire de ses relations avec l'Europe, et les forces et les faiblesses relatives de l'Afrique comme partenaire commerciale ? La réponse est oui quand on évalue la manière dont le processus de négociation sur les APE a été conduit jusqu'à présent avec une faible implication des syndicats, des travailleurs et des populations. On a l'impression d'assister à une manipulation et non un partenariat authentique gagnant pour les deux parties.

En outre, en Afrique, est-ce que les pouvoirs publics reconnaissent véritablement un rôle important pour les syndicats en matière de dialogue social dans les négociations commerciales ? Est-ce que ce rôle ne devrait-il pas être clairement défini et bien réglementé dans les négociations pour que les préoccupations des travailleurs soient prises en compte ?

L'importance de relever ces différentes interrogations ici, vise à s'assurer que les questions du commerce sont liées aux enjeux de développement et de promotion des emplois décents et qu'elles ne poursuivent pas uniquement leur propre logique.

Eu égard à ce qui précède, je voudrais aussi apporter ma contribution dans ce débats dans ce cadre de cette réflexion sur thème «les APE, l'enjeu de développement de l'Afrique. A cet effet, l'une des questions que l'on serait en droit de se poser est de savoir :

- ❖ si ce nouveau régime commercial, que constitue les APE, est véritablement un vecteur du progrès social pour les ACP notamment les pays africains, capables répondre aux objectifs fondamentaux de l'Accord de Cotonou à savoir :
 - i. la réduction et, à terme, l'éradication de la pauvreté dans les pays ACP ;
 - ii. le développement durable ;
 - iii. l'intégration progressive des pays ACP dans l'économie mondiale

- ❖ ou s'il constitue une nouvelle panacée, un mirage ou une illusion pour les pays d'Afrique au regard des leçons tirées l'histoire récente.

Pour répondre à cette question, la démarche suivante est adoptée :

- D'abord présenter rapidement le contexte des relations UE - Afrique
- Ensuite examiner l'impact APE sur les économies africaines
- Et enfin conclure

1. Contexte des relations UE-Afrique et la situation socio économique de l'Afrique

A/ Bref rappel de ce contexte de la coopération UE-ACP

Comme vous le savez, les relations Afrique- Europe sont très anciennes et remontent déjà à plus de sept siècles. Plus proches de nous, chers camarades, depuis 50 ans à la naissance de la Communauté économique européenne (CEE) en 1957 consacrée par le Traité de Rome par, les signataires exprimaient leur solidarité avec les colonies et les pays et territoires d'outre-mer et s'engageaient à contribuer à leur prospérité dans le cadre d'une coopération au développement multilatérale. Dès lors, les relations entre les deux continents se sont matérialisées sur le plan institutionnel dans le cadre de la coopération entre l'Union Européenne (UE) et les pays ou régions en développement d'Afrique Caraïbes et Pacifiques (ACP). Cette coopération communément appelée coopération UE-ACP a beaucoup évolué en passant par les Accords de Yaoundé, les Conventions de Lomé et maintenant l'Accord de Cotonou.

L'Accord de Cotonou signé en juin 2000 entre l'UE et 77 pays de la zone ACP définit le nouvel cadre de coopération entre l'Europe et les Etats ACP avec pour objectif de tenir compte des nouvelles règles du jeu de l'économie mondialisée tout en préservant, autant que possible, une coopération au développement. Mais le constat est que cette coopération tend à glisser de plus en plus sous la contrainte de la globalisation vers un simple accord de libre-échange.

B/ La situation socio économique de l'Afrique

Les conséquences socioéconomiques qui résultent des performances économiques mitigées des pays africains ont des conséquences néfastes sur les populations et les travailleurs. Celles-ci sont entre autres :

- L'ampleur et la persistance de la pauvreté avec en moyenne 40 à 60% des habitants vivant en dessous du seuil de pauvreté.
- Un chômage élevé (15 à 40% selon les pays)
- L'accélération de l'informalisation de l'économie dans la plupart des pays
- Dans la plupart des pays d'Afrique, la couverture sanitaire n'est que de 50% en moyenne, le taux d'alphabétisation de 40%, l'accès à l'eau potable 46% et l'accès aux services d'assainissement 38%.
- L'espérance de vie dans les pays d'Afrique demeure relativement faible et reste affectée à la baisse ces dernières années avec la persistance du SIDA
- Aujourd'hui le phénomène de l'immigration se généralise et touche surtout la jeunesse africaine. Depuis le début de l'année, les immigrants africains sont environ 30.000 à avoir atteint l'archipel espagnol, soit six fois plus que le nombre enregistré pour l'ensemble de l'année 2006.

2. Les APE et les économies africaines

A/ Effets positifs attendus et opportunités des APE pour les économies africaines

Dans l'Accord de Cotonou, malgré les autres aspects (égalité des partenaires, approche participative, le rôle central du dialogue), il est reconnu que la libéralisation du commerce joue un rôle central dans la redéfinition de la coopération au développement entre l'UE et les pays ACP, car elle est présentée comme un puissant moyen de contribuer aux objectifs de croissance, de création d'emplois et de réduction de la pauvreté. C'est dans ce nouveau contexte que se sont ouvertes en

2002 les négociations UE/ACP pour la signature des Accords de Partenariat Economiques (APE) qui se tiennent sur la base de six chantiers régionaux (Caraïbes, Pacifique et 4 zones africaines dont l'Afrique de l'Ouest (la CEDEAO), l'Afrique Centrale (la CEMAC), l'Afrique de l'Est (l'ESA) et l'Afrique australe (la SADC). Ainsi donc la relation Europe -Afrique n'est que le prolongement de la coopération UE-ACP à travers la mise en œuvre des APE.

Les APE sont supposés créer des opportunités réelles pour les économies africaines en termes :

- Ouverture des marchés pour les pays africains ;
- Augmentation de la production ;
- Accroissement de l'emploi ;
- Accroissement de la compétitivité ;
- Augmentation du volume du commerce (exportation pour les pays ACP et importation pour les pays UE) ;
- Stimulation de l'intégration régionale.

B/ Effets négatifs

Eu égard aux faiblesses structurelles des économies africaines et des nombreux défis auxquels sont confrontés les pays africains (informalité excessive des économies, faible productivité et compétitivité du secteur privé, protection sociale marginale des travailleurs, voire inexistante, non respect des normes internationales de travail, précarité des emplois et pauvreté généralisée, etc.), des nouveaux enjeux de la mondialisation (Emergence de NPI : Chine, Inde, Brésil notamment) des études réalisées par des experts indépendants et les organisations syndicales européennes et africaines révèlent que la mise en œuvre des APE va engendrer de profondes réformes et des mutations qui vont avoir des conséquences négatives sur les

économies africaines et les conditions de vie et de travail des populations des pays d'Afrique. On peut citer entre autres :

- Diminution des recettes douanières
- Risque de fermeture d'entreprises et donc une réduction des emplois
- Accentuation possible de la violation du droit du travail et une détérioration des conditions de travail
- Augmentation des importations y compris des produits subventionnés
- Réduction des accès aux services sociaux

Or, il est plutôt souhaitable et vital que les APE soient porteurs de progrès sociaux et d'un recul de la pauvreté pour qu'ils tiennent leurs promesses, au risque de leur rejet par les populations. Aussi en vue de l'opérationnalisation de ces mesures, est-il nécessaire que les pays africains prennent le temps d'adaptation nécessaire avant un arrimage réel à l'économie mondiale. Pour cette raison, maintenant que la date butoir du 31 décembre 2007 prévue pour la conclusion des APE complets est reportée et qu'un moratoire de quelques mois a été accordés aux Etats ACP non encore signataires, les syndicats africains doivent se mobiliser pour peser dans les débats au niveau du dialogue social sur le plan national, sous régional et régional afin que les préoccupations des travailleurs et des populations soient vraiment prises en compte.

3. Conclusion

C'est pourquoi, dans le contexte actuel, chers camarades, il est fondamental que les organisations syndicales africaines participent activement aux négociations et à la formulation des APE afin de garantir que ceux-ci prennent en compte les problèmes des travailleurs africains, notamment la promotion de l'emploi, le renforcement des droits sociaux et économiques, le respect des droits des travailleurs, la nécessité de la promotion d'une bonne gouvernance.

Par ailleurs, chers camarades, les relations Europe Afrique ne doivent donc pas se limiter uniquement aux aspects économiques et financiers en phase avec l'intégration de l'Afrique à l'économie mondialisée pour que l'Afrique ne demeure que le champ des matières agricoles et minières de l'Europe et le marché naturel de ses produits manufacturés. L'Europe doit s'inscrire dans la mise en œuvre d'une politique de coopération qui prenne en compte les intérêts des deux parties dans le cadre d'une vision globale de développement qui privilégie véritablement les dimensions économique, sociale, culturelle, écologique et politique comme le prône l'Accord de cotonou.

Cela suppose que cette politique repose véritablement sur une croissance axée sur la création d'emplois décents gages de l'atteinte des OMD et de la réduction de la pauvreté sur le continent africain. De la sorte, l'Afrique, soubassement de l'économie informelle source de précarité, d'insécurité et avec une forte migration de ses travailleurs et de fortes inégalités va progressivement migrer dans la nouvelle vision d'une coopération de développement reposant à tous les niveaux sur la promotion des secteurs économiques et sociaux avec les valeurs communes de justice sociale, de paix, d'équité et avec des secteurs privés et publics sur les deux continents au service prioritairement des êtres humains et non des capitaux.

Il faut donner du temps au temps pour que les APE ne constituent pour les pays africains qu'un nouveau mirage au même titre que les mécanismes qui l'ont précédé.

Pour cela, nous avons nos responsabilités. C'est pourquoi, chers camarades, permettez d'insister dans cette conclusion sur un préalable qui me paraît essentiel qui relève plutôt du domaine socioculturel et politique mais qui influence sinon détermine fortement l'économique. La société mondiale et globalisée est un champ de bataille à tous les niveaux. Or l'Afrique est confrontée depuis plusieurs siècles à trois types de crises : *la crise de l'être, la crise de l'agir et la crise de l'utopie* qui se sont

manifestées depuis la traite des Noirs jusqu'à ce 21^{ème} siècle. Maintenant, les choses tournent en notre faveur mais nous n'en sommes pas conscients. Avec une économie mondialisée, le jeu est ouvert, et d'autres peuples émergent (Chine, Inde, Brésil). Cependant, le monde considéré comme un village planétaire est devenu un champ de guerre économique. Sur un tel terrain, il faut :

- avoir une bonne préparation,
- être animé de la volonté de vaincre,
- faire les mouvements rapides,
- passer à l'offensives et
- avoir de bons alliés.

En sommes nous capables ? La réponse à ces questions dépendra dans une certaine mesure des types de stratégies que les syndicats africains comptent mettre en place pour assurer leur réelle implication dans la mise en œuvre de l'Accord de Cotonou et /ou consolider cette implication. Eu égard, au contexte, à la nature des actions à mener, les axes stratégiques suivantes peuvent être envisagés :

- Stratégies en matière d'information ;
- Stratégies en matière organisationnelle et institutionnelle ;
- Stratégies pour le renforcement de la capacité d'analyse socio-économique en vue de permettre interpellation et la formulation d'alternatives ;
- Stratégies de négociation ;
- Stratégies de mobilisation.

Ces stratégies ne seraient profitables aux travailleurs africains que si elles débouchent sur des plans d'actions qui tiennent compte des priorités du dernier congrès de la CSI au moins sur au moins sur deux points :

- le renforcement des capacités d'interpellation et d'action des organisations syndicales pour changer la mondialisation et pour la promotion de la paix, de la sécurité et du développement ;

- la promotion des normes internationales du travail et des législations nationales pour garantir des emplois décents, prévenir les discriminations et lutter contre le chômage des jeunes.